

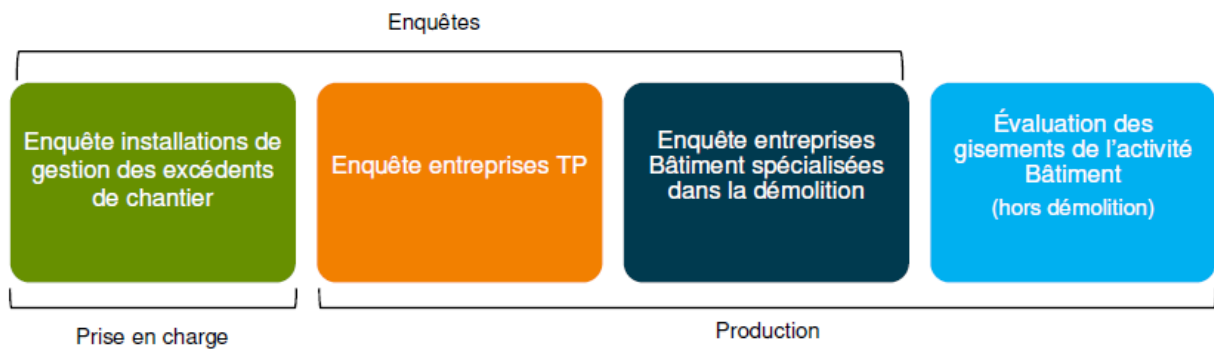
APPROCHE METHODOLOGIQUE – QUANTIFICATION, QUALIFICATION, PRISE EN CHARGE DES EXCEDENTS DE CHANTIER EN PAYS DE LA LOIRE

Méthodologie issue du rapport sur les excédents de chantier en Pays de la Loire – année 2017, rédigé par la CERC en 2019.

Le dispositif d'observation :

Une méthode articulée autour de 4 modules

Trois enquêtes approfondies sont menées auprès des installations qui prennent en charge des excédents de chantier (hors installations préalablement enquêtées par l'ADEME – enquête ITOM), auprès des entreprises de Travaux Publics et auprès des entreprises de Démolition. Un travail d'évaluation des déchets produits par l'activité du Bâtiment est réalisé en complément des enquêtes pour évaluer l'ensemble du gisement généré par les activités de Construction.



Des taux de retour favorisés par un mode de passation exigeant

La passation téléphonique après prise de rendez-vous téléphonique favorise des taux de réponse satisfaisants. L'enquête auprès des installations pour laquelle l'exhaustivité était recherchée présente un taux de retour de près de 90%. Les enquêtes Travaux Publics et Démolition portaient sur un échantillon représentatif d'entreprises. Les entreprises interrogées concentrent 33% des emplois salariés pour l'activité Travaux Publics et 39% des salariés pour l'enquête Démolition.

	Approche	Population totale	Taux réponse
Enquête installations	Recherche exhaustivité	236 installations identifiées	89,8% 212 réponses
Enquête Travaux Publics	Echantillonnage sur emplois salariés	16 917 emplois salariés	33,1% 5 603 emplois salariés
Enquête Démolition (hors TP)	Echantillonnage sur emplois salariés	229 emplois salariés	38,9% 89 emplois salariés

Une évaluation statistique des déchets des activités Bâtiment (hors démolition)

Les entreprises de Bâtiment éprouvent des difficultés pour répondre à un questionnaire quantitatif sur les gisements de déchets qu'elles produisent sur une année. Différentes raisons expliquent cette situation : gisements pris en charge par l'entreprise de gros œuvre, gisements pris en charge par des collecteurs, gisement diffus... Aussi, la quantification et la caractérisation des gisements produits par les entreprises de Bâtiment ont été réalisés sur la base de croisements statistiques de différentes sources existantes.

La CERC s'est appuyée sur les données produites par le CGDD, sur les données internes collectées en 2012, sur les données proposées par le CNIDEP sur les gisements du second œuvre et sur les données des partenaires de l'étude.

Nature des installations enquêtées pour constitution de la base de données :

Afin de ne pas doubler l'enquête menée par l'ADEME auprès des installations de traitement des ordures ménagères (enquête ITOM), la CERC s'est concentrée sur les installations suivantes :

- Plateformes de recyclage des excédents de chantier inertes ;
- Carrières autorisées à accueillir des excédents de chantier inertes en vue de la remise en état du site en fin d'exploitation ;
- Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) ;
- Déchèteries professionnelles ;
- Récupérateurs de métaux ;
- Installations de collecte et de traitement des déchets dangereux ;
- Installations de stockage temporaire des déchets dangereux ;

La CERC n'a pas enquêté les centres de traitement des déchets ménagers, les ISDD, les plateformes de compostage, les unités d'incinération des déchets ménagers (UIOM). La CERC s'est appuyée sur les données collectées par l'ADEME pour évaluer les tonnages pris en charge par ces installations.

Nature des déchets recensés

Déchets inertes (y compris matériaux inertes valorisables)	Déchets non inertes	Déchets dangereux
<ul style="list-style-type: none"> • Terres et matériaux meubles non pollués • Graves et matériaux rocheux • Déchets d'enrobés -fraisat, plaques et croûtes - (sans goudron) • Béton • Mélanges de déchets inertes • Briques, tuiles et céramiques • Autres déchets inertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mélanges de déchets non dangereux, non inertes (DIB) • Métaux • Plâtre – plaques et carreaux • Plâtre - enduits sur support inerte • Plastiques (hors emballages) • Vitrages • Bois bruts ou faiblement adjuventés • Déchets végétaux • Autres déchets non inertes non dangereux <ul style="list-style-type: none"> • en plastique • en bois • en métal • en carton 	<ul style="list-style-type: none"> • Terres et matériaux meubles pollués • Enrobés et produits contenant du goudron • Amiante <ul style="list-style-type: none"> • friable • liée • Bois traités • Batteries • Filtres à huile, bombes aérosol, chiffons souillés, cartouches • Peintures, vernis, solvants, adjuvants divers, tous produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> • Peintures sans plomb • Peintures au plomb • Autres déchets dangereux <ul style="list-style-type: none"> • Lampes • Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) • Equipements techniques (hors DEEE)